

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 12	
Pouvoirs : 1	
Pour	12
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation :	
30/05/2023	
Date d'affichage :	
12/06/2023	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le six juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN),
Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/06/030 : Convention de partenariat avec l'ESF pour les inscriptions à la garderie le Chat Botté durant la saison hivernale

Monsieur le Maire expose aux conseillers que depuis la saison d'hiver dernière, et à titre d'essai, l'ESF de Peisey Vallandry a pris en charge, pour le compte de la commune de Peisey-Nancroix, la gestion des réservations (réservations/cours de ski et encaissements) pour le compte de la garderie « Le Chat Botté » de Plan Peisey.

Elle a effectué cette gestion « à titre expérimental » ces deux dernières saisons (2021/2022 et 2022/2023) et compte tenu du bon fonctionnement de ce partenariat, cela sera vraisemblablement reconduit annuellement sur les futures saisons.

Dans ce cadre, il est proposé aujourd'hui de régulariser la situation par la mise en place d'une convention de partenariat entre les deux parties. Cette convention vise notamment à fixer les conditions dans lesquelles la commune de Peisey-Nancroix remboursera l'ESF de Peisey-Vallandry les frais de personnel liés à cette gestion et les conditions dans lesquelles l'ESF reversera les sommes encaissées pour le compte de la garderie.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de monsieur le Maire,
- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'ESF de Peisey-Vallandry, à titre de régularisation, pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à la présente,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le maire,
Guillaume VILLIBORD



MAIRIE DE PEISEY NANCROIX
7210